

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2016

NOUVELLES LIBERTÉS ET DE NOUVELLES PROTECTIONS POUR LES ENTREPRISES
ET LES ACTIFS - (N° 3675)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 434

présenté par

M. Tardy, Mme Duby-Muller et M. Saddier

ARTICLE 21

Supprimer les alinéas 31 à 51.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'y a pas besoin de créer un nouveau compte, source de complexification, pour valoriser l'engagement citoyen.